

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 14 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 du mois d'octobre à 20 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.

Date de convocation du conseil municipal le 09 octobre 2025.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Anne DUNAN, Marc CAUMONT, Stéphane AUZERAL, adjoints,

Jean Pierre BUERBA, Anne-Laure JEAN BAPTISTE, Jean-Baptiste GRANGE, Jean-Laurent PEREZ, Sylvie BIRABEN, Raphael BENOIT.

ABSENTS EXCUSES

Jean-Philippe DELARUE procuration à Marc CAUMONT

Kate MARIE procuration à Sylvie BIRABEN

Laura LAVILANIE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 11 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Jean-Baptiste GRANGE est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **25 août 2025**.

Le compte rendu du conseil municipal du **25 août 2025** est approuvé à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE DE BUDGET – CAMPING

(102-2025)

Monsieur le Maire indique au conseil municipal l'obligation de modifier la prévision budgétaire 2025, pour permettre le règlement de dépenses sur le budget de fonctionnement du camping. L'équilibre global du dit budget n'est pas modifié.

DECISION MODIFICATIVE		
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Chapitre 014 Atténuations de produits • 7398 Reversements, restitutions et prélèvements divers	+ 1 000€	
Chapitre 70 Vente de produits • 7083 Droits de stationnement		+ 1 000€

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal :

- Accepte les modifications budgétaires présentées ci-dessus.
- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de ces décisions

Au registre sont les signatures,
Philippe CARRERE
Maire d'Arreau